



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Un peu de prévenance pour les contractuel-les !

À un mois de la fin des contrats de la plupart des Agents Non Titulaires actuellement en poste, arrivent dans les services des courriers de non renouvellement d'engagement. Si le *décalage de prévenance* est administrativement respecté, cela ne cache pas un manque total d'anticipation de la DPJJ quant à la gestion de son Plafond d'Emplois Autorisé (P.A.E). Alors que les directeur-trices de service et les RUE tablaient déjà sur la présence de ces agents (sur des postes vacants ou en remplacement), il apparaît que des réajustement tardifs des Plafonds d'Emplois Autorisés national et régionaux aient été décidés. **Dans certaines régions, des agents contractuels pensant partir en vacances apprennent en fait qu'ils se retrouveront sans emploi à la rentrée.** Dans les services de M.O, la pluridisciplinarité est remise en cause par la suppression de postes d'ASS ou de psychologues. Dans les hébergements et les services d'insertion, des équipes sont arbitrairement amputées de plusieurs postes.

Les informations qui remontent de plusieurs régions sont inquiétantes et montrent que des arbitrages tardifs sont rendus entraînant une désorganisation de la gestion de ce dossier : Des Commissions Consultatives Paritaires se sont tenues jusqu'à la mi-juillet sans qu'à aucun moment cette baisse du P.A.E ne soient annoncée! **Dans la précipitation et face aux questionnements de nos représentants locaux, les D.I.R ont annoncé qu'elles seraient amenés à faire des choix mettant en tension les services non priorités...**

Mais lesquels :

- Privilégier le *parcours du jeune* et le milieu ouvert socle comme le préconise la note d'orientation? Non...puisque à la rentrée des services de milieu ouvert se retrouveront sans psychologue ou ASS au mépris de la pluridisciplinarité ou en sous effectif d'éducateur-trices entraînant des listes d'attente.
- Améliorer les conditions de travail en hébergement? Non puisque certaines structures n'auront pas un nombre suffisant d'éducateur-trices pour prendre en charge les mineurs au quotidien. Et ce n'est pas la mise en place de l'expérimentation de *l'outil emploi du temps* qui résoudra ce problème.
- Transformer des contrats de professeur-es techniques en contrat d'éducateur-trices *techniques*? À ce jour la DPJJ n'a pas affirmé clairement sa position face aux interrogations des organisations syndicales suite à la dernière CAP des PT.

Ces restrictions estivales tranchent avec le discours tenu par la DPJJ depuis des mois. La direction se targue d'avoir renforcé les équipes en obtenant la création de postes dans le cadre des Plans Lutte Anti Terrorisme 1 et 2, et dans le futur Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme dont les affectations sont prévues au mois de janvier prochain. Paradoxalement, à la rentrée, les services seront en difficulté du fait d'un PAE plus contraint ...

Le SNPES-PJJ/FSU appelle les équipes à se mobiliser et à prendre attache auprès de ses sections départementales. Il est urgent de faire remonter toutes les situations problématiques tant pour les agents sans contrat à la rentrée que pour les services touchés par un manque de personnel.

**D'ores et déjà des audiences ont été obtenues auprès des D.I.R.
Après les contractuel-les, c'est l'action éducative qui devient
à son tour la variable d'ajustement du Plafond d'Emplois !!**

